

Conseils de Vie Collégienne et Lycéenne

Compte-rendu de la réunion du jeudi 06 juin 2019

Rappel de l'ordre du jour :

Présentation des modifications à apporter aux règlements intérieurs.
Bilan des actions menées.

Personnes présentes : Mme HUOT Sophie (Gestionnaire)

Collège : PONS Syann (6°1) ; CARBUCCIA Claire (6°3) ; ESTRAGUES Emilien (6°1) ; COHEZ Diane (6°3) ; LE BOUBENNEC Billy (3° 2) ; M. POLATO Serge (représentant des parents d'élèves) ; Mme BLANC Catherine (Professeur d'histoire-géographie) ; Mme Marie-Christine DENACLARA (Professeur d'EPS) ; M. Cédric SINATRA (représentant des agents) ; Mme Grau Nadine (CPE).

Lycée : TRUJOLS Unai - Vice-président - (1S2) ; Clément HAVERLAND (1ES1) ; Antoni COURTIN (TS2) ; Annie LAFFOND (1ES2) ; M. SANCHIS Nicolas (Professeur d'économie) ; Mme VERDAGUER Céline (Professeur de math) ; Mme CULELL Hélène (Professeur de math) ; M. BRAGULAT Alain (représentant des agents) ; M. ALGRIN Philippe (représentant des agents) ; Mme Karine COUILLARD (CPE).

Absents excusés : M. Patrick NOEL (proviseur) ; Mme HOCQUET Isabelle (principale adjointe) ; Mme JANY Florence (Professeur documentaliste) ; M. FOUIN Jean-Luc (Agent-chef).

Présentation des règlements du lycée par Mme Couillard

- *Règlement intérieur du lycée*
Les modifications à apporter concernent l'usage des téléphones portables en § 1 du carnet de liaison. Pas d'utilisation du portable dans le bâtiment d'externat.
- *Règlement intérieur de l'internat*
Ce RI revu au printemps 2018 n'avait pas été présenté au CVL.
 - Les modifications concernaient essentiellement l'usage de l'ordinateur portable les samedis, dimanches et jours fériés. La question de l'usage du portable le samedi est débattue.
 - Mme Huot apporte quelques précisions sur les mesures d'hygiène et sécurité :
Le stockage de denrées périssables, l'utilisation de réchauds, etc.

Présentation du règlement intérieur du collège par Mme Grau

- *Règlement intérieur de l'internat*
Le règlement de l'internat pour les collégiens est identique à celui des lycéens.
- Règlement intérieur des collégiens.
 - La règle relative à l'usage des téléphones portables est la même que pour le lycée.

➤ Modifications des divers régimes :

1. Demi-pensionnaire non autorisé
2. Demi-pensionnaire autorisé
3. Demi-pensionnaire libre

La question d'un 4^{ème} régime de demi-pension permettant l'accueil à 8h pour les élèves transportés est soulevée et le départ libre en fin de cours est soulevé.

Mme Huot rappelle qu'un élève demi-pensionnaire mange au self.

4. Externe non autorisé
5. Externe libre

Le vice-président au CVL demande la modification de l'intitulé « Droit de fouille » - voir § 6 - qui sera remplacé par l'intitulé « Droit de vérification du contenu des sacs » sur tous les règlements.

La séance est levée à 14h25 sans avoir abordé le bilan des actions de l'année qui sera communiqué pour la réunion du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté en septembre 2019.

Les personnes présentes ont nourri un débat constructif.

Pour les Conseils de Vie Collégienne et Lycéenne
Mesdames Karine COUILLARD et Nadine GRAU